

Réflexions de Mgr Thierry Jordan, archevêque de Reims, et de Mgr Bruno Feillet, évêque auxiliaire, à propos de l'arrêt de la CEDH concernant M. Vincent Lambert accueilli à l'Hôpital Sébastopol de Reims.

« Choisis la vie »

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a conclu « par 12 voix contre 5, qu'il n'y aurait pas violation de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme, régissant le droit à la vie, en cas de mise en œuvre de la décision du Conseil d'Etat autorisant l'arrêt des soins ».

Du point de vue éthique, les questions demeurent. Il s'agit d'abord d'une personne polyhandicapée en état de conscience minimale et non d'une affaire. M. Vincent Lambert n'est, strictement parlant, ni malade, ni en fin de vie. Sommes-nous dans le cas d'une obstination déraisonnable ? Nous ne pensons pas que nourrir une personne qui ne peut plus s'alimenter puisse être confondu avec une thérapie. Arrêter volontairement l'alimentation et l'hydratation, même de manière progressive et indolore, ne peut se faire que dans la perspective de faire mourir. On peut donc légitimement se demander s'il ne s'agit pas d'une forme, consciente ou inconsciente, d'euthanasie.

Nous savons combien le corps médical, dont nous admirons la compétence et le dévouement, est parfois confronté à des situations qui l'amènent aux frontières de l'éthique. Il n'est alors pas toujours aisé de discerner ce qui est le vrai bien pour le patient, son entourage et le personnel soignant.

Nous rappelons que la dignité d'une personne ne dépend pas de son utilité pour la société, de son autonomie, ni de la conscience qu'elle pourrait avoir éventuellement d'elle-même. Notre dignité vient de Dieu qui a créé chacun à son image et pour qui Jésus-Christ a donné sa vie.

Nous espérons que le débat oubliera les formules à effet de manche : « un petit pas pour Vincent Lambert et un grand pas pour l'humanité » ou encore « un baroud d'horreur » des parents de Vincent Lambert, pour retrouver un débat à la hauteur des enjeux : la vie. La vie de Vincent Lambert et des 1500 personnes qui partagent sa condition sur notre territoire national.

Il serait plus que regrettable que notre pays se donne le droit de transgresser une loi qui est inscrite au plus profond du cœur de l'homme : « tu ne tueras point ». D'autant plus qu'il existe des hommes et des femmes ainsi que des institutions prêts à accueillir Vincent Lambert tel qu'il est.

« Tu as devant toi la vie et la mort, choisis la vie ! » nous dit la Bible (Deutéronome 30, 19).

+ Thierry Jordan
Archevêque de Reims

+ Bruno Feillet
Evêque auxiliaire